



NETWORK OF THE PRESIDENTS
OF THE SUPREME JUDICIAL COURTS
OF THE EUROPEAN UNION

RÉSEAU DES PRÉSIDENTS
DES COURS SUPRÊMES JUDICIAIRES
DE L'UNION EUROPÉENNE

12 août 2026
Bruxelles

Sur les mesures affectant l'indépendance de la Cour pénale internationale

Le travail de la CPI revêt une importance capitale. Sa mission consiste notamment à enquêter et, le cas échéant, traduire en justice les personnes soupçonnées de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crime d'agression.

Le respect des ordres juridiques nationaux et internationaux, ainsi que des institutions judiciaires mises en place pour veiller à leur maintien, est d'une importance cruciale pour que règne l'état de droit. Les États devraient respecter l'indépendance des tribunaux établis en vertu de traités internationaux. L'indépendance du pouvoir judiciaire n'est pas un privilège accordé aux juges, mais une garantie fondamentale de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme. Les juges doivent être en mesure d'exercer leurs fonctions à l'abri de toute influence externe. Les mesures visant à empêcher un tribunal de mener à bien ses activités sont tout particulièrement incompatibles avec les principes de l'état de droit et de l'indépendance judiciaire.

Le 13 juillet 2026, le secrétaire d'État américain a annoncé une campagne contre la CPI, comprenant des menaces de sanctions supplémentaires. Les actions envisagées incluaient des révocations de visas et des interdictions de voyager pour le personnel de la CPI, des sanctions accrues contre la CPI et les organisations liées à celle-ci, ainsi que des efforts diplomatiques visant à inciter les autres États membres à se retirer de la CPI.

Cette annonce fait suite aux sanctions que le gouvernement des États-Unis a imposées en 2025 à certains juges, procureurs et procureurs adjoints de la CPI. Les sanctions ont été condamnées par la communauté judiciaire, notamment par une déclaration conjointe du RECJ, de l'Association européenne des magistrats et de l'ACA-Europe en janvier 2026. Ces deux mesures sapent le fonctionnement de la CPI.

Le Réseau européen des conseils de la justice, le Réseau des présidents des cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne, l'Union internationale des magistrats et l'ACA-Europe réaffirment leur soutien à l'indépendance de la CPI, y compris de ses juges, de ses procureurs et des membres de son personnel.

Nous sommes unis dans notre condamnation de cette toute dernière initiative du gouvernement américain à l'encontre de la Cour pénale internationale.

ENCJ President

Brian O'Moore

ACA-Europe President

Michail Pikramenos

IAJ President

Walter Barone

NPSJCEU President

Donal O'Donnell
Chief Justice